

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

# ATSEM EN LUTTE



## LA COLÈRE GRANDIT!

En grève le 14 décembre...

**ça continue mercredi 1<sup>er</sup> février 2017**

Le 14 décembre 2016, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FAFPT et FO, des milliers d'ATSEM étaient en grève. La mobilisation s'élargit : FSU et SUD rejoignent l'intersyndicale CGT, FO, FAFPT. Les ATSEM ne lâchent rien et revendiquent haut et fort une reconnaissance de leur cadre d'emploi, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de niveau de pénibilité ; alors même que de nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour des personnels déjà débordés !

Les ATSEM de Pau, Lyon, Paris, Bastia, Nantes, Roubaix, Mulhouse, Albertville, Besançon, Niort, Toulouse, Perpignan, Mâcon, Toulon, Strasbourg, Chambéry, Niort, Marseille, Bordeaux ou encore Montpellier et encore bien d'autres villes en France... ont fait entendre leur voix !

Des dizaines de rassemblements se sont tenus devant les Préfectures et sous-préfectures dans toute la France. Conséquences : écoles fermées, cantines et temps périscolaires non assurés, des centaines de motions adressées au Ministère, un taux de grévistes exceptionnel !

**UNE MOBILISATION  
SANS PRÉCÉDENT !**

**La CGT déplore qu'aucun résultat n'ait été obtenu malgré cette large mobilisation.**

Le 14 décembre 2016, le bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sur proposition de son président et contre l'avis de l'intersyndicale, a décidé, sans aucune raison valable, de reporter l'examen du rapport en autosaisine sur le cadre d'emploi des ATSEM, prévu lors de la séance plénière du même jour.

Pour le Président du CSFPT, « il n'est pas acceptable que le Conseil Supérieur se réunisse sur la pression de la rue ».

Nous dénonçons haut et fort ces prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale.

Même les représentants du ministère, qui ont reçu la délégation intersyndicale le 14 décembre 2016, reconnaissent la légitimité des besoins de ces agents : reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emploi, respect des qualifications, dignité et considération dans la communauté éducative, nécessité d'une ATSEM par classe.



[www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

# LA RÉSIGNATION N'EST PAS À L'ORDRE DU JOUR!

Dans une société de progrès, l'éducation doit être un moyen de donner aux enfants la possibilité de devenir des citoyens, participants actifs de la transformation des sociétés démocratiques dans lesquelles ils vivent.

L'éducation commence par l'école maternelle. Quelle place nos gouvernants lui réservent-ils? Quels moyens mettent-ils en place pour l'avenir de nos enfants? Nos écoles maternelles ne sont pas des garderies, mais bien le début d'un parcours

scolaire qui fera de nos enfants les citoyens de l'avenir.

Loin de la stigmatisation et des menaces proférées, contre les agents publics, par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle à des réponses de progrès social!

Accueil, scolarisation : investissons pour leur avenir! La CGT appelle les parents d'élèves, les enseignants et leurs organisations à soutenir ce mouvement. **Pour cette nouvelle année, la CGT poursuit la lutte afin d'être enfin entendue sur ces revendications.**

## LA CGT EXIGE :

- L'affectation d'une ATSEM par classe.
- La clarification des missions des ATSEM.
- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – collectivité territoriale).
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1 % de la cotisation CNFPT.
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B.
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous.

- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro.
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS).
- La titularisation des précaires
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales.
- Le respect des principes statutaires en matière de formation

et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité.

- Le minimum Fonction publique à 1 800 € brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

## LE RAPPORT DE FORCE MONTE!

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
MERCREDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2017**

**RDV A 10h30 DEVANT LES GRILLES DE LA MAIRIE DE NANTES  
POUR LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DES TEXTES  
STATUTAIRES RÉGISSANT LE CADRE D'EMPLOI DES ATSEM**

**NOUS NOUS RENDRONS ENSUITE EN CORTEGE A LA  
PREFECTURE DE NANTES**

